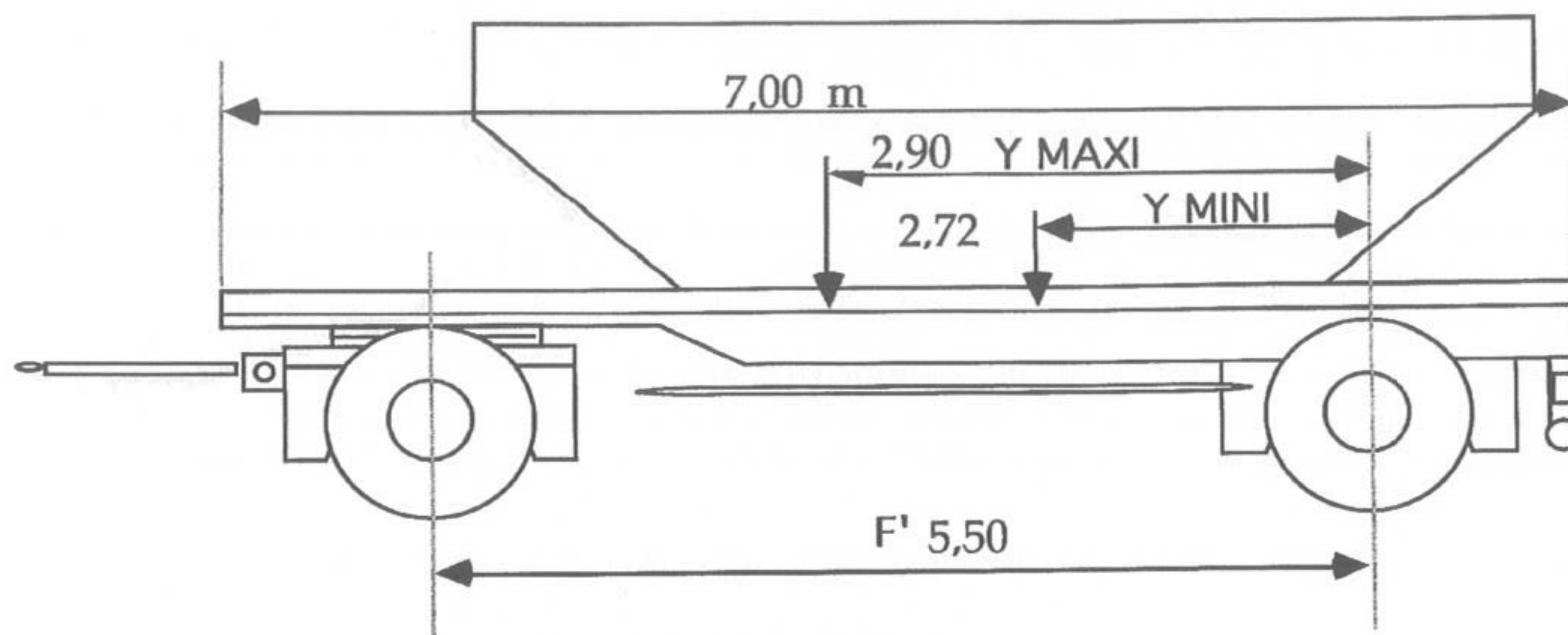


ANNEXE IX au certificat de carrossage ou au certificat de montage de carrosserie
pour véhicule remorqué.

N°d'identification : VF9R2E19CMA045004



↓ Repères apposés sur le véhicule sur le côté droit

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CALCUL SUIVANT
LES POIDS RÉELS

PT AV maxi autorisé (kg) = 10000
PV AV (kg) = 2120
Ch AV maxi (kg) = 7880

PT AR maxi autorisé (kg) = 9500
PV AR (kg) = 1960
Ch AR maxi (kg) = 7540

PTAC = 19000
Ch = PTAC - PV = 14920

(PV = poids à vide du véhicule carrossé sans caisse)

F' (m) = 5,50

$Y_{\text{maxi}} = F' \times \text{Ch AV maxi} / \text{Ch} = 2,90$

$Y_{\text{mini}} = F' \times (\text{Ch} - \text{Ch AR maxi}) / \text{Ch} = 2,72$

CALCUL SUIVANT LES DONNÉES
DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

$Y_{\text{maxi}} = \text{Sans objet}$

$Y_{\text{mini}} = \text{Sans objet}$

On retiendra comme

Y mini la plus grande valeur des Y mini, comme Y maxi la plus petite valeur des Y maxi soient :

Y mini = 2,72

Y maxi = 2,90

Une plaque placée à cotés des repères (ou du repère lorsqu'ils sont confondus) portera selon les cas :

" Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre"

" Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre"

Ambronay, le 25.05.2010